

valu que tout ces problèmes fussent réglés lorsque l'ancien premier ministre a quitté son poste il y a quelques années. Il faut considérer isolément ces deux questions, oublier pour l'instant le traitement du premier ministre. Nous sommes saisis ce matin de la question de la résidence de celui-ci. Allons-nous accéder à sa demande et conserver l'article du bill, ou allons-nous l'en retirer?

Il faut se rappeler que ce projet de loi a trait à la résidence du premier ministre et non pas à la résidence du titulaire actuel de ce poste. Bien que nous aimions satisfaire les désirs du premier ministre et apprécions beaucoup son attitude à ce sujet, je crois qu'il incombe à la Chambre de décider s'il est sage d'inscrire un montant à une loi.

M. Low: Monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas préférable de modifier cet article de façon qu'il se lise:

Le premier ministre paiera au receveur général du Canada, un montant que déterminera le Conseil du Trésor à l'égard de toute période...

Ce texte serait peut-être satisfaisant.

Le très hon. M. Howe: Je dois dire que nous avons soumis cette proposition au premier ministre. Le cabinet a pris une attitude semblable à celle de la Chambre. Il y a des raisons qui font qu'il est préférable de fixer le montant par acte du Parlement. Si on modifie le traitement du premier ministre par la suite, on pourra changer ce montant, qui représente le tiers du traitement du premier ministre et environ le quart du revenu global, avant toute imposition, qu'il reçoit de l'État. Je crois que ce montant est raisonnable à toutes fins. Il y a des questions d'impôt qui dépendent du montant fixé et comme tel est le désir exprimé par le premier ministre, après qu'il eût examiné cette question sous tous ses aspects, je demande au comité d'adopter cet article.

M. Macdonnell (Greenwood): Si je me sentais très disposé à voter en faveur de l'amendement dont on a parlé,—de fait, il me serait difficile de voter autrement,—on a cependant dit que ses intimes ont discuté avec lui d'autres propositions; il me semble que nous devrions respecter ses désirs.

M. Bradette: J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le montant de \$5,000 a été fixé par le premier ministre lui-même. Nous apprécions tous ce geste. Le peuple canadien l'apprécie aussi. Mais sans connaître tous les détails de sa situation, je crois que la somme de \$5,000 est un trop fort pourcentage de son traitement. Il me semble que 20 p. 100 serait suffisant. Il n'est pas nécessaire de fixer définitivement un montant de \$5,000. Une proportion de 20 p. 100 équi-

vaudrait à \$3,000, ce qui me paraît plus raisonnable. Après tout, ses obligations ne sont pas restreintes à ses hautes fonctions de premier ministre; il est appelé à contribuer à toute sorte de bonnes œuvres et au succès de bonnes causes. Quand le regretté M. Bennett était premier ministre, je me souviens qu'il me disait que tous les jours il devait se rendre, à ses propres frais, à une cinquantaine de demandes. S'il n'avait compté que sur son traitement, il n'aurait jamais suffi à les combler. Il n'y a aucun doute que les demandes adressées au premier ministre actuel sont au moins aussi nombreuses. Il est appelé à contribuer de sa bourse au moins une cinquantaine de fois par jour. Il est ici question de dollars et de cents. Le premier ministre a droit comme tout le monde de vivre dans le confort. Il importe aussi qu'il soit libre personnellement de préoccupations financières souvent décourageantes. A mon avis, le cinquième du traitement réservé au premier ministre devrait suffire. Le premier ministre lui-même serait sans doute satisfait, ainsi que la population, si l'article était modifié dans ce sens.

Le très hon. M. Howe: Certainement que non. Il établit à environ \$5,000 ses frais de séjour à Ottawa. Il ne veut pas que ce chiffre soit abaissé d'aucune façon.

M. Gibson: J'apprécie grandement les paroles du député de Cochrane et je comprends combien difficile est la position du ministre du Commerce. Le député de Rosetown-Biggart a proposé que le chiffre de \$5,000 ne soit qu'approximatif. La détermination en deviendrait difficile car il y aurait alors de bien désagréables tiraillements, situation qui nous déplairait de même qu'au député de Rosetown-Biggart.

Autre fait à considérer: certains premiers ministres disposeront peut-être d'abondantes ressources personnelles, alors que d'autres ne seront que des députés comme nous tous et ne posséderont que des revenus fort limités. Une allocation statutaire est versée à certains de mes amis du cabinet pour leur permettre de voyager en automobile; n'empêche qu'il m'arrive de les voir dans les tramways comme le commun des mortels. Le premier ministre pourrait peut-être accepter une proposition du comité,—il saurait, j'en suis sûr, qu'elle lui est soumise en toute sincérité,—suivant laquelle une allocation de \$5,000 lui serait versée à l'égard de son domicile et inscrite dans la liste des crédits du Bureau du premier ministre. La plupart des membres du cabinet sont présents ce matin. Je les engage à discuter la question entre eux afin de voir s'ils ne pourraient pas soumettre au premier ministre cette proposition qui, à mon avis, rallie l'appui de députés de tous les partis.